

DECISION N°2026-22 EN DATE DU 23 MARS 2026
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES
DU COMITE SCIENTIFIQUE ET ETHIQUE
DU REGISTRE NATIONAL DES CANCERS

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut national du cancer (INCa) ;

Vu la convention constitutive de l'INCa approuvée par arrêté interministériel en date du 29 décembre 2019 ;

Vu l'article R.1415-2-5 du code de la santé publique relatif au comité scientifique et éthique du registre national des cancers ;

Vu l'article 29.2 du règlement intérieur en vigueur de l'INCa relatif à la composition du comité scientifique et éthique.

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER DECIDE :

Article 1

En application de l'article 29.2 du règlement intérieur de l'INCa, les membres du comité scientifique et éthique du registre national des cancers sont :

	NOM ET PRENOM	FONCTION	ORGANISME DE RATTACHEMENT
1	Alves Arnaud	PU-PH Chirurgie viscérale et digestive Directeur du registre des Tumeurs Digestives du Calvados	CHU de la Côte de nacre CHU de Caen
2	Amadeo Brice	Co-responsable scientifique du registre général des cancers de la Gironde	Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (ISPED) - Université Bordeaux
3	Bendiane Marc-Karim	Sociologue, Epidémiologiste, Investigateur en Recherche Clinique	APHM – Aix Marseille Université
4	Bouhnik Anne-Déborah	Ingénieure de recherche	SESSTIM
5	Bousquet Philippe Jean	Directeur général du Collecteur analyseur de données Médecin de santé publique	Collecteur Analyseur de Données

6	Ducarroz Simon	Chercheur (CR) contractuel INSERM Epidémiologiste social	INSERM- Université Paris Cité
7	Feraud Jean	Représentant du collège des usagers du Comité de démocratie sanitaire	
8	Hequet Delphine	Chirurgien spécialiste du cancer du sein et gynécologique	Institut Bourdonnais/Clinique Saint Jean de Dieu
9	Jooste Valérie	Chercheuse hospitalière Biostatisticienne	CHU de Dijon; Registre bourguignon des cancers digestifs
10	Kempf Emmanuelle	Praticien hospitalier universitaire	AP-HP; CHU Henri Mondor
11	Latouche Aurélien	Professeur des universités en Statistique	Conservatoire national des arts et métiers; Institut Curie
12	Lefèvre Thomas	Maître de conférences des universités – Praticien hospitalier	AP-HP; Université Sorbonne Paris Nord
13	Menu-Branthomme Axelle	Médecin, experte des données de santé	UNICANCER
14	Pauporté Iris	Directrice de la Recherche, Innovation et Information Scientifique	Ligue nationale contre le cancer
15	Poli Marie-Joséphine	Représentant du collège des usagers du Comité de démocratie sanitaire	
16	Varnier Romain	Oncologue médical – Consultant des centres de lutte contre le cancer – Doctorant en santé publique	Centre Léon Bérard

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter de sa signature et produit des effets rétroactivement **à compter du 16 mars 2026 pour une durée de quatre ans.**

Elle est notifiée aux membres par courrier électronique et est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Norbert IFRAH
Président